Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122518-DE

# COMMUNE DE CAUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

---

## PERSONNEL COMMUNAL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

---

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122518-DE

## PERSONNEL COMMUNAL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

En application de l'article L. 231-1 du Code de la fonction publique, les collectivités élaborent chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration.

Le rapport social unique présente l'état de la situation comparée des femmes et des hommes. Il sert de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines et est rendu public.

Le rapport social unique est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial.

Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité.

Le comité social territorial, lors de sa réunion du 25 novembre 2025, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport social unique de l'année 2024.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

**Fabrice VELY**